

Conseil municipal | Séance du 2 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

Voeu n°2020-07-02-1 | Voeu concernant les bureaux de poste de Saint-Etienne-du-Rouvray

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 35

Date de convocation : 26 juin 2020

L'An deux mille vingt, le 02 juillet, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Agnès Bonvalet, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Romain Legrand, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Madame Lise Lambert, Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier, Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Monsieur Ahmed Akkari

Réunis en conseil municipal le 2 juillet 2020, les élus de Saint-Etienne-du-Rouvray rappellent les exigences d'un service postal public de haut niveau. Nous ne pouvons que déplorer la dégradation du service rendu aux populations.

Parce que notre ville est étendue avec deux pôles, deux bureaux de postes s'imposent.

Ils doivent avoir une grande amplitude d'ouverture du lundi au samedi permettant l'accueil de tous.

Les clients de La Banque Postale sont nombreux, que ce soit avec un compte courant ou un livret, et doivent conserver un conseiller bancaire dans les deux bureaux pour une prise en charge rapide de leurs besoins financiers, accentués par les difficultés liées à la pandémie.

La crise de la COVID-19 a mis en avant l'importance du maintien des liens par les courriers et les colis tant en France que vers l'étranger. C'est pourquoi nous souhaitons que la qualité de la distribution du courrier soit la plus satisfaisante possible sur notre ville.

Nos populations sont attentives à la qualité du service public postal et se sont souvent mobilisées pour le défendre.

Ainsi, considérant que la crise sanitaire ne peut justifier une dégradation du service public postal à terme et que les amplitudes horaires du bureau de poste Carnot ont des incidences lourdes pour l'ensemble des usagers de la commune, le Conseil Municipal de Saint-Etienne-du-Rouvray, réuni en séance le 2 juillet 2020, demande à la Direction Régionale de la Poste de rétablir sans délai les horaires d'ouverture en vigueur avant la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité le voeu, par 35 votes pour.

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Monsieur Joachim Moyse

Accusé certifié exécutoire

Date d'envoi en préfecture : 06/07/2020

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20200702-lmc117882-DE-1-1